

13^e Parlement écolier

**UN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE YVES-PRÉVOST PARTICIPE À
L'ADOPTION DE DEUX PROJETS DE LOI**

Québec, le 5 mai 2009 –M. André Drolet, député de Jean-Lesage est fier de souligner la participation, le vendredi 1^{er} mai dernier, de 1 élève de l'école *Yves-Prévost* au 13^e Parlement écolier. Ces jeunes, de la 6^e année du primaire, ont été députés à l'Assemblée nationale, l'espace d'une journée, pour débattre de sujets qui les touchent particulièrement.

Les députés-écoliers ont étudié trois projets de loi. Leurs travaux se sont conclus par l'adoption de deux textes de loi, le premier portant sur la création d'un conseil étudiant démocratique dans toutes les écoles primaires de la province et le second, sur la mise en place d'équipes sportives permettant la compétition entre écoles. Cependant, le troisième, traitant de l'intégration au programme d'études d'un cours d'art culinaire associé à une œuvre caritative, a été rejeté.

« Le Parlement écolier a permis à tous les participants de vivre une expérience hors du commun en leur accordant le privilège de siéger à l'Assemblée nationale. J'ose espérer que les connaissances acquises pendant cette journée offriront la possibilité à tous ces jeunes du primaire d'accroître leur participation à l'enrichissement de la société québécoise », a conclu M. Drolet.

Le Parlement écolier s'inscrit dans la mission éducative que s'est donnée l'Assemblée nationale du Québec auprès de la population. Cette mission vise notamment à familiariser les jeunes avec le fonctionnement de l'Assemblée et le rôle des parlementaires. Pour plus d'information : www.assnat.qc.ca/fra/education/

-30-

Source : Marie-Josée Bond
Attachée politique, député de Jean-Lesage
418-648-6221

Renseignements :

Josée Tremblay
Direction des communications
Assemblée nationale du Québec
Téléphone : (418) 643-6991
Cellulaire : (418) 559-8572
jtremblay@assnat.qc.ca